Collectif Romeurope agglomération nantaise

Communiqué de presse

Le 1er octobre 2012

Le collectif Romeurope de l'agglomération nantaise sera reçu par le préfet le 5 octobre prochain.

À la suite de la parution fin août, de la circulaire sur les campements illicites, le préfet a annoncé qu'il « ne procédera pas à l'exécution d'une mesure d'expulsion tant que le dispositif d'accompagnement ne sera pas calé ».

Cette circulaire est la réponse du nouveau gouvernement à la persistance d'une situation de grande précarité de migrants principalement roumains, et à l'action persistante des associations et des habitants qui exigent que ces immigrés soient considérés et respectés dans leurs droits et devoirs.

Ce qui n'est manifestement pas le cas aujourd'hui, une situation d'exceptionnalité perdure dans les discours et l'action des responsables politiques.

Cette circulaire serait-elle le début de la mise en place d'une véritable politique publique ? Quand il déclare à la presse : « on est en lien avec les collectivités et les associations, la réflexion est en cours », le préfet semble se situer dans cette perspective.

Face à la déstabilisation systématique de l'habitat et les fortes limitations légales ou extra-légales aux droits ordinaires, le collectif Romeurope rappelle les deux principales mesures susceptibles de ramener la « problématique rom » dans le droit commun :

- l'abrogation totale des mesures transitoires qui réduisent l'autonomie de ces citoyens européens et les confinent dans une économie de la grande pauvreté .
- la stabilisation du lieu de résidence qui, seule, permet un véritable accès aux droits (santé, éducation, travail...) et, pour chaque personne, la construction d'un projet de vie au delà de la précarité.

La première mesure dépend du gouvernement français.

La deuxième mesure dépend de la bonne coopération entre les différents acteurs aux différentes échelles d'actions : collectivités territoriales, en particulier les mairies par leur proximité aux habitants, États, Union européenne, habitants, associations.

Le collectif Romeurope, qui n'est pas opérateur, apportera son expérience, sa réflexion à cette construction, dans le respect des droits des personnes et le travail avec l'ensemble des acteurs, habitants précaires compris - ceux-ci présents, pour nombre d'entre eux, depuis plusieurs années dans l'agglomération nantaise.

Le collectif Romeurope rappelle que l'occupation de terrains ou locaux sans droit ni titre ne se limite nullement aux migrants roms, et affirme que la politique de destruction des campements et d'expulsion des personnes précaires est dangereuse et inefficace, comme l'actualité le montre régulièrement.